

MAIRIE de
LA GOUESNIÈRE

35350



Tél. : 02.99.58.80.80.

DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 18 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huitième jour du mois de juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration du CCAS légalement convoqué le onze juin deux mil vingt-six, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de M. Jérôme LEGRAND, Président.

PRÉSENTS et REPRÉSENTÉS : M. LEGRAND Jérôme, Mme LE MAREC-FOURY Audrey, Mme TULASNE Vanessa, Mme BOUSSAC Karine, M. JOUANNE Thierry, M. BLIN Mathieu, Mme PICCO Danièle, Mme VITIS Sandrine, M. DESPRÉS Louis, Mme DONIO Rozenn, Mme GENU Catherine, Mme KLEIN Véronique, Mme LARGENT Bernadette, Mme LE BRETON Céline (arrivée à 20H05), M. L'HOTELIER Yvon, Mme POIRCUITTE Aurélie (arrivée à 19H48).

ABSENTES EXCUSÉES : Mme PIEDVACHE Malory, Mme POIRCUITTE Aurélie (jusque 19H48), Mme LE BRETON Céline (jusque 20H05).

A été nommée secrétaire de séance : Mme Danièle PICCO.

**DÉLIBÉRATION N°
2026/008**

**Date de la convocation et
d'affichage : 11/06/2026.**

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
17	15	15	15

OBJET : ELECTION DU OU DE LA VICE-PRÉSIDENT.E DÉLÉGUÉE

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18 ;

M. le Maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un.e vice-président.e. déléguée ;

Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidate :

- Mme Karine BOUSSAC

Le conseil d'administration procède à l'élection de la vice-présidente au scrutin secret.

M. le Président désigne 2 assesseurs : Mathieu Blin, Yvon L'Hôtelier.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : ...15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : ...0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : ...15

Majorité absolue : ...8

Ont obtenu :

– Mme Karine BOUSSAC : 15 (quinze voix)

Mme Karine BOUSSAC ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente déléguée.

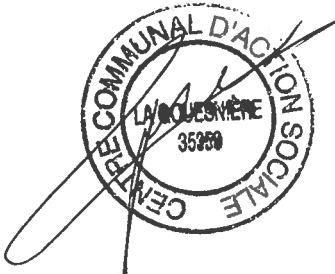
Le Conseil d'administration du CCAS, après vote, à l'unanimité,

➤ **ELIT Mme Karine BOUSSAC Vice-Présidente déléguée du C.C.A.S.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Président, M. Jérôme LEGRAND

La secrétaire de séance, Mme Danièle PICCO.



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Mme Danièle PICCO, the secretary of the meeting.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Président et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente